

Objectifs du bilan :

Permettre au collaborateur d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ainsi que ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Décret du 2 Octobre 1992 – Article R900.

Le bilan peut correspondre à une demande :

- Changement dans un contexte de mobilité interne ou externe à l'entreprise.
- Reconversion ou réorientation professionnelle.
- Information et réflexion sur son parcours, professionnel et personnel.

Public :

Le bilan de compétences s'adresse à tout collaborateur de l'entreprise (privée, publique et parapublique) et ce, quel que soit son statut et sa fonction : salariés, agents publics, non-salariés (commerçants, artisans, professions libérales), demandeurs d'emploi...

Il peut être mis en œuvre à l'initiative du salarié ou de l'employeur, sous réserve de l'accord du salarié.

Outils & Méthode :

Le bilan s'organise autour d'une alternance d'entretiens de « face à face », de travail personnalisé et de périodes d'échanges auprès de personnes ressources.

Nous mettons à disposition des bénéficiaires des outils de recueil de données et d'information qui sont exploités en entretien :

- Exercices d'aide à la réflexion (portefeuille de compétences, fiches de réalisation...).
- Une batterie de tests choisie et adaptée au profil du bénéficiaire (inventaire des intérêts professionnels et de personnalité, évaluation des aptitudes...).
- Une documentation ciblée sur les métiers, les secteurs et les activités (support informatique et papier).

Financement :

Trois financements sont possibles :

- Droit Individuel à la Formation (DIF).
- Congé Individuel de Formation (CIF).
- Plan de Formation.

Organisation :

- **Lieux** : en nos locaux, Lyon ou Marseille.
- **Durée** : 24 heures, entretiens répartis dans le temps.

Nos coordonnées :

FRAISSINET & Associés

Lyon : 3, Place Danton - 69003

☎ 04 37 48 08 83 📠 04 78 71 75 68

✉ lyon@fraissinet.fr

Marseille : 54 Allée Turcat Méry - 13008

☎ 04 96 10 04 10 📠 04 91 53 07 06

✉ marseille@fraissinet.fr

www.fraissinet.fr

CONTENU ET DÉROULEMENT

3 phases

Pour permettre au bénéficiaire de faire « mûrir » son projet et nourrir la réflexion sur soi.

Phase préliminaire destinée à confirmer l'engagement du bénéficiaire, à définir ou préciser le cadre de sa demande, à l'informer sur les conditions de déroulement du bilan.

Phase d'investigation permettant au bénéficiaire d'identifier et d'analyser ses motivations, ses intérêts, de préciser ses compétences et de déterminer ses possibilités d'évolution (éléments facilitateurs de changement...).

Phase de conclusion permettant la prise de connaissance des éléments recueillis dans la phase d'investigation et de préciser les étapes de mise en œuvre du (des) projet(s).

L'accompagnement se termine par la remise d'un document de synthèse qui ne peut comporter d'autres indications que les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées, les éléments constitutifs du projet professionnel ou de formation et les principales étapes prévues pour réaliser ce projet.

N.B. : Un point à 6 mois est entrepris par notre Cabinet, consistant à établir un suivi de la prestation réalisée par le bénéficiaire.

Présentation du Cabinet :

Date création :

- Février 1991.

Forme juridique :

- SARL au capital de 45 000 €.

Nombre global de collaborateurs :

- 15 collaborateurs dont 11 consultants.

Activité principale :

Cabinet Conseil en développement des Ressources Humaines :

- Centre agréé de bilans de compétences.
- Ingénierie de formation.
- Conseil en recrutement.
- Assistance au reclassement.
- Audit et conseil en organisation.

Organismes financeurs :



AGREMENTS PROFESSIONNELS

Certification professionnelle OPQCM en Conseil en Ressources Humaines (Organisme Professionnel de Qualification des Conseils en Management).

Agrément formation DDTEFP (n° 93 13 03 99 813 du 22/04/1991).

Agrément GIP Espace Compétences (Région – DDTEFP).

Signataires de la **Charte de la Diversité** et du **Pacte Citoyen**.

Agréments renouvelés pour la réalisation de bilans de compétences :

FONGECIF (qui nous permet d'intervenir auprès des organismes suivants : AGEFAFORIA, AGEFOS PME, ANFA, AUVICOM, C2P, FAF PROPLETE, FAF.SAB, FAFIH, FORMAHP, INTERGROS, OPCA CGM, OPCA EFP, OPCA PL, OPCA TRANSPORTS, OPCALIA, OPCAMS, OPCASSUR, PLASTIFAF).

ANFH, UNIFAF, FAF SECURITE SOCIALE, AFDAS, MEDIAFOR, AGE CIF SNCF, AGE CIF IEG (Energie), FAFSEA, UNIFORMATION